

**ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX
DU MOYEN PAYS DE GLÂNE ET DE LA PAROISSE DE SÂLES**

A I M P G P S

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS 2018

Compte de fonctionnement

a) Administration de l'association

Rappelons que les frais d'administration sont répartis proportionnellement aux équivalents-habitants déterminés pour l'ensemble des communes membres de l'association, ainsi que de la place d'armes de Drognens.

Les frais d'administration de l'année 2018 se sont élevés à Fr. 38'811.75 (hors TVA), alors qu'ils avaient été budgétisés à Fr. 39'000.-. Ces rubriques comptables n'amènent pas de commentaires particuliers et correspondent généralement aux années antérieures avec quelques faibles variations.

b) Traitement des eaux

Sous ce chapitre, l'association enregistre tous les frais d'exploitation de la station d'épuration, des stations de pompage et des collecteurs d'eaux usées.

Les frais d'exploitation sont répartis entre les communes de l'association selon la clé de répartition approuvée par l'assemblée des délégués du 11 octobre 2016, pour la période 2017 et 2018.

Les charges d'exploitation de l'année 2018 se sont élevées à Fr. 1'247'779.52 (2017 : Fr. 1'320'249.92) ; au budget ces frais étaient estimés à Fr. 1'462'200.-. L'économie de charges par rapport au budget est de Fr. 214'420.48. Les principaux postes qui sont inférieurs au budget sont la consommation électrique (env. Fr. 23'000.-), l'évacuation des boues (env. Fr. 33'000.-). Ces deux points se retrouvent pratiquement chaque année. La position liée à l'entretien des bâtiments est inférieure au budget d'env. Fr. 7'000.-, celle des machines par contre est env. Fr. 27'000.- supérieure au budget et celle des collecteurs inférieure d'env. Fr. 10'000.-. A relever aussi qu'au niveau des produits, nous avons reçu Fr. 57'984.58 au titre de vente de l'énergie par nos installations à Swissgrid. Cela est inférieur au budget d'env. Fr. 2'000.- ; par contre pratiquement équivalent aux valeurs des années précédentes. Pour la position 71.315.01 pour le renouvellement de l'installation de la biologie d'une valeur de Fr. 53'221.50, soit env. Fr. 1'800.- de moins que le budget. L'installation de désintégration des boues digérées s'est élevée à Fr. 71'498.45 vis-à-vis d'un montant de Fr. 75'000.- selon le budget.

Au niveau du personnel temporaire, Fr. 12'681.48 ont été dépensés alors que nous avons uniquement Fr. 3'000.- au budget. Ceci est dû à la contribution honorée auprès de la Corporation forestière et à l'engagement d'une personne temporaire pour pallier à l'absence d'un collaborateur en congé maladie. Par contre, nous avons reçu une indemnisation de l'assurance, position 71.436.03, de Fr. 19'440.- pour 2018.

Rien n'a été dépensé au titre de développement des études avant-projet STEP, alors qu'au budget, nous avons mentionné, comme en 2016 et 2017, une somme de Fr. 60'000.-.

Aucun frais pour les intérêts financiers n'a été consenti alors que nous avons prévu des charges pour Fr. 1'000.-.

Globalement, le budget des charges d'exploitation de l'exercice écoulé a été respecté.

Comme depuis plusieurs années, il faut relever que les communes n'ont versé aucune annuité liée à des travaux d'investissements puisqu'aucun investissement n'a été entrepris, tout ayant été traité par l'exploitation.

Comme à l'accoutumée, les frais d'exploitation sont inférieurs au budget et l'association peut donc attribuer une part supplémentaire qui est mise au titre de réserve à fin 2018. Le tableau des engagements financiers des communes pour ce qui concerne les investissements de base, le PGEE, le renouvellement de la déshydratation et la part attribuée aux « réserves » a été mis à jour et renseigne les communes sur leurs situations financières respectives.

Il faut préciser en outre que comme annoncé lors de l'assemblée des délégués du 6 novembre 2018, le comité de direction avait renoncé à encaisser la globalité des charges prévues au budget 2018 auprès des membres de l'association. La renonciation d'encaissement porte sur la somme de Fr. 200'000.-.

Au Bilan

Comme les années précédentes, l'essentiel de l'actif du bilan est composé des investissements réalisés par l'association, à savoir les collecteurs, les stations de pompage et la station d'épuration. A cela s'ajoutent les montants avancés pour l'établissement du PGEE et la question du renouvellement de l'installation d'oxygénation des boues biologiques ainsi que la déshydratation.

Romont, le 11 mai 2019
D. BARD